

Bordeaux, le 9 novembre 2007

## DECLARATION COMMUNE

### PROJET CONSTITUTIF D'UN RESEAU DES PETITES VILLES DE L'UNION EUROPEENNE

**L**es participants aux premières Rencontres européennes des petites villes organisées par l'Association des petites villes de France à Bordeaux les 8 et 9 novembre 2007 adressent à l'ensemble des associations d'élus de chaque pays de l'Union européenne, regroupant en leur sein des petites villes, la déclaration et les propositions suivantes.

Dans le contexte de la mondialisation et face à un processus de métropolisation croissante dans l'Union européenne, dont elles ne veulent pas devenir les victimes, les petites villes et leurs territoires souhaitent rendre plus visible leur espace, et leur identité dans le cadre de politiques spécifiques adaptées à leur taille et renforcer leur identification politique et géographique entre grandes métropoles et monde rural avec lesquelles elles oeuvrent dans leur mission d'aménagement équilibré des territoires.

Pôles d'équilibre et de développement durable des territoires dans chaque pays de l'Union européenne, les petites villes incarnent une réalité concrète fondée sur l'Histoire et des traditions. Par leur taille, elles offrent les meilleures capacités d'écoute et d'action vis-à-vis des citoyens. Par leur capacité d'initiative, elles sont également des acteurs dynamiques, porteurs de projets de modernité.

Les petites villes sont le plus souvent amenées à exercer et à assumer des tâches qui dépassent largement les moyens financiers dont elles disposent pour mettre en œuvre les compétences qui leur sont reconnues, tant au plan régional que national et maintenant européen. C'est à ce titre qu'elles ont pu bénéficier de l'attribution de fonds européens dont elles mesurent encore plus que d'autres, l'importance pour maintenir et développer la cohésion territoriale.

Dans cette optique, les participants aux Rencontres de Bordeaux rappellent, dans la continuité des Rencontres franco-espagnoles de Jaca de 2006, les enjeux financiers et politiques considérables que constitue la politique de cohésion économique et sociale et réaffirment la nécessité que les fonds européens ne soient pas détournés de leurs destinations initiales, mais restent prioritairement des instruments d'aménagement et de cohésion territoriale.

Cela est d'autant plus vrai que les petites villes doivent être capables de faire face au processus inévitable de la concentration économique et qu'elles souhaitent s'insérer pleinement dans des projets de développement contribuant à la compétitivité et à l'innovation.

Les participants aux Rencontres de Bordeaux soulignent l'absolue nécessité d'un dialogue renforcé entre les collectivités locales et les institutions communautaires. Ils

rappellent, à ce titre, que la majorité des normes applicables au niveau local provient aujourd'hui du droit communautaire. Une meilleure implication des collectivités locales est donc nécessaire tout au long du processus de décision de la norme communautaire.

Cela est particulièrement vrai en matière de propositions de politiques d'environnement et de développement durable qui constituent désormais un enjeu majeur et prioritaire pour les collectivités locales européennes. Les questions de l'énergie, et la promotion de l'écologie, sont des thèmes aujourd'hui partagés par tous les acteurs locaux de base. Le développement urbain, autour des questions de l'habitat et des transports, appelle également la prise en compte de la voix particulière des petites villes. En effet, l'élaboration d'une politique européenne des transports efficace ne peut se faire sans s'assurer de la prise en compte des risques d'accentuation des disparités entre les grands centres métropolitains et le reste du territoire.

Garantir les meilleurs services aux citoyens dans le respect de l'intérêt général est la mission la plus importante que les petites villes ont à mener. Dans ce cadre, les participants affirment la nécessité d'une clarification du cadre des services publics au niveau européen, afin que défense de l'intérêt général, principe de libre administration des collectivités territoriales et respect de la libre concurrence puissent se concilier.

Les petites villes et leurs territoires souhaitent agir concrètement, développer leur présence et leur influence auprès des institutions communautaires et contribuer par le dialogue, à la traduction concrète du principe de subsidiarité et d'attribution des compétences à travers l'Union européenne, rappelé dans le récent Traité de Lisbonne.

Collectivités à taille humaine proches de leurs citoyens, les petites villes constituent le vecteur le plus actif pour la diffusion de valeurs européennes communes et partagées. La politique des jumelages initiée par la Commission européenne a donné l'élan au développement des solidarités entre petites villes de l'Union européenne. Dans la continuité de cette politique, les petites villes souhaitent faire un pas supplémentaire pour le renforcement et la valorisation des collaborations existantes ainsi que dans leur mise en oeuvre.

A ce titre, les participants aux premières rencontres européennes des petites villes décident de créer un Réseau des petites villes de l'Union européenne. Forum d'échange et d'expression privilégié entre petites villes, son but est le renforcement des solidarités qu'entretiennent les petites villes européennes ainsi que le développement de leur capacité d'influence dans le processus de décision européen. Par l'établissement de contacts plus étroits avec les institutions européennes, les petites villes et leurs associations représentatives pourront, à terme, agir de manière plus coordonnée auprès des instances communautaires.

Les premiers signataires appellent l'ensemble des associations d'élus de l'Union européenne intégrant des petites villes, à signer cette déclaration et à rejoindre leur action. Ils donnent mandat aux associations représentatives pour organiser d'un commun accord, un calendrier des activités.

Ils portent à la connaissance de la Commission européenne, du Parlement européen et du Comité des Régions cette déclaration commune ainsi que la création du Réseau européen des petites villes.